

BUREAUX: RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING:
Trois mois. 12 fr.
Six mois. 23 »
Un an. 44 »

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces: ROUBAIX, aux bureaux du Journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez F. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 fr.
Six mois. 27 »
Un an. 51 »

ANNONCES: 45 centimes la ligne
RECLAMES: 25 centimes
On traite à forfait.

ROUBAIX, 5 JANVIER 1872
Élections du 7 Janvier
COMITÉ NATIONAL
DE
L'UNION CONSERVATRICE

CANDIDATS
M. A. BERGEROT, membre du Conseil général, maire d'Esquelbecq.
M. ALFRED DUPONT, avocat, président de la Société d'Agriculture de Douai.

A Messieurs les Électeurs du département du Nord.

ELECTEURS,

En acceptant la candidature, je ne veux qu'une chose, me mettre au service d'une grande cause, celle de la patrie et de la société menacée.

Le parti radical dit qu'il est, aujourd'hui, le parti conservateur. Il ne pourra tromper personne, car nous avons sous les yeux les ruines qu'il vient de faire.

Non, le véritable parti conservateur, auquel j'appartiens, est celui qui a préservé d'un bouleversement général la France, déjà si cruellement éprouvée par une guerre désastreuse pour nos finances et pour nos jeunes soldats laissés sans armes, sans habits et sans munitions.

C'est lui qui a refusé de faire rentrer l'Assemblée dans Paris, pour ne pas l'exposer de nouveau au joug violent et honteux d'une émeute.

C'est lui qui veut le progrès, mais qui repousse des utopies aussi dangereuses au point de vue moral et religieux que pour nos intérêts matériels.

C'est lui qui donne son concours efficace aux efforts du gouvernement de M. Thiers pour favoriser la reprise du travail dans nos manufactures et dans nos campagnes, en raffermissant la tranquillité publique et en assurant l'ordre et la vraie liberté.

C'est lui qui donnera à la France le temps de se recueillir et de se prononcer avec réflexion sur le gouvernement régulier et stable sous lequel elle veut vivre.

Si vous me faites l'honneur de me nommer votre représentant, je suis fermement résolu à prendre place parmi les membres de cette majorité qui a fait preuve d'un patriotisme si éclairé et à me dévouer, avec elle, à la défense des grands intérêts de la France et de la société.

A. BERGEROT, Membre du Conseil général, Maire d'Esquelbecq.

Lille, 31 décembre 1870.

ELECTEURS,

Au mois de juin dernier, j'ai eu l'honneur de vous adresser ma profession de foi.

Elle était et est restée l'expression sincère et sans arrière pensée de mes sentiments et de mes principes.

Je la reproduis donc aujourd'hui, sans y rien changer que le titre, modifié depuis lors par l'Assemblée nationale, de l'illustre homme d'Etat, qui préside aux destinées de la France:

« En acceptant, après de longues hésitations, une candidature à l'Assemblée nationale, je sacrifie mes goûts, mes intérêts, mes affections.

« C'est vous dire que je considère votre mandat moins encore comme un honneur, si grand soit-il, que comme un devoir.

« Ce devoir, voici dans quelles conditions je m'efforcerais de le remplir.

« Trent-huit ans d'exercice de la profession d'avocat au chef-lieu judiciaire de l'un des départements les plus riches et les plus producteurs de France,

« m'ont mis en rapports fréquents avec des hommes considérables dans le Commerce, dans l'Industrie, dans l'Agriculture; à leur contact, je me suis initié aux intérêts si variés, si multiples de notre beau pays.

« L'un des membres fondateurs de la Société des Agriculteurs de France, Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, je suis fier de compter, parmi nos premiers agronomes, mes maîtres et mes meilleurs amis.

« Président du Conseil d'administration de la Compagnie des mines de Courrières, je ne suis pas étranger, non plus, à l'une des branches de notre production.

« Quant à mes principes, mes amis les connaissent et les peuvent garantir, ils se résument d'ailleurs en deux mots: « La France est abattue, sanglante, ruinée, par l'étranger, et, ce qui est mille fois plus douloureux encore, par la main criminelle de ses propres enfants.

« Il faut lui laisser le temps de se refaire, réorganiser, sous la direction habile, prudente et ferme, du Président de la République, nos finances et notre armée, rétablir l'équilibre, violemment et profondément rompu dans les choses et dans les esprits.

« Cela fait, mais, alors seulement, s'occuper de rechercher et de consacrer la forme définitive du Gouvernement sous lequel elle voudra vivre, en consultant avec soin et loyauté ses traditions, ses sentiments, ses intérêts.

« Ami incorrigible de la liberté, je ne la comprends et ne l'ai jamais comprise sans l'ordre, ni l'ordre dans une société sans Dieu! Les sanglantes saturnales qui viennent de souiller Paris ont fait, à cet égard, la plus grande et la plus brillante lumière.

« Si ces idées sont les vôtres, vous pouvez être certain que j'y resterai fidèle et que, si vous m'honorez de vos suffrages, je les défendrai, dans la mesure de mes forces, contre les impatiences imprudentes ou les exigences tyranniques des passions.

En parfaite communion d'idées sur presque tous les points, avec mon vieil et si regretté concitoyen et ami, Monsieur Lambrecht, croyez que si je n'apporte aucun entrainement dans la recherche du mandat de député, je mettrai comme lui mon honneur à le remplir avec courage, loyauté et dévouement.

ALFRED DUPONT Douai, 30 décembre 1871.

Nous recevons la lettre suivante:

Douai, 4 janvier 1872.

Monsieur le rédacteur en chef,

Je sollicite de votre impartialité l'insertion, dans le plus prochain numéro de votre journal, de l'Appel fait par le Comité conservateur douaisien aux électeurs de l'arrondissement.

Il contiendra peut-être, par les signatures mises au bas, à préciser le véritable caractère de deux candidatures conservatrices que l'esprit de parti cherche à dénaturer.

J'ajoute que le Comité douaisien a reçu, tant de M. A. Dupont qu' de M. Bergerot, l'assurance la plus formelle qu'ils n'ont pris aucun engagement de quelque nature que ce soit, en dehors de ceux que renferment leurs professions de foi.

Je vous prie de vouloir bien également insérer cette lettre dans votre journal et d'agréer mes sentiments très-distingués.

Le président du Comité conservateur de l'arrondissement de Douai.

P. DANIEL.

ELECTEURS,

Nous proposons à vos suffrages les deux candidats dont nous vous adressons les professions de foi.

Tous les deux affirment leurs principes libéraux, tous les deux veulent la stabilité dans le gouvernement, l'ordre et la liberté, afin de rendre notre chère patrie grande et forte comme elle l'était avant nos malheurs.

Nous osons nous porter garants de la sincérité de leurs déclarations; car tous les deux sont d'honnêtes gens qui ne failliront pas à leurs promesses.

Vous n'oubliez pas que l'une des vacances est produite par la mort de notre très regretté concitoyen Lambrecht, et vous croirez avec nous qu'il est de toute justice que son successeur soit un douaisien.

Allez donc aux scrutin avec confiance, déposez dans l'urne les deux noms DUPONT et BERGEROT, et vous ferez acte de bon citoyen.

Pour le Comité:

DANIEL, président du Conseil général du Nord.

FRÉVET, conseiller général pour le canton de Douai-Sud, maire de Masny.

BOTTIN, conseiller général pour le canton de Marchiennes.

VUILLEMIN, administrateur-gérant des mines d'Aniches.

MATHIEU, administrateur des mines de Douchy.

DE GUERNE, vice-président du Conseil d'arrondissement de Douai.

COULMONT, conseiller d'arrondissement pour le canton de Douai-Nord, maire de Flines, filateur.

JOSSON, conseiller d'arrondissement pour le canton d'Orchies.

TALON, bâtonnier de l'ordre des avocats de Douai.
LOCOCÉ, fabricant de sucre.
COQUELIN, avocat.

La Vraie France fait les réflexions suivantes sur les élections:

Nous touchons au moment décisif où vous allez être appelés à user d'un droit, à remplir un devoir.

Nous publions plus haut une circulaire ministérielle consacrée surtout à vous prémunir contre la tendance fatale à l'abstention. Tant que le gouvernement ne vous donnera que de pareils conseils, nous l'approuvons.

Mais qu'allez-vous mettre dans l'urne? Quels sont les hommes que vous allez investir de votre confiance?

Le mandataire doit être apte à remplir le mandat, offrir des garanties de fidélité, de probité.

Les deux candidats que nous proposons à vos suffrages sont des hommes d'une honnêteté éprouvée et ce sont des hommes éclairés. Ils font leurs preuves depuis nombre d'années parmi vous. Les services rendus sont la meilleure mesure des services à rendre.

D'une honorabilité que personne ne conteste, ils ont des lumières et de l'expérience. Les deux candidats démocrates sont loin d'égaliser leur aptitude pour les affaires. MM. Dupont et Bergerot sont connus dans toute la contrée. Nous ne revenons pas sur ce qui a été dit.

Les journaux démocrates ne trouvant rien à redire à cet égard se rejettent sur leur caractère politique.

Ce sont des cléricaux, disent leurs émissaires, leurs courtiers d'élection. Si cléricale veut dire ami de la religion et du clergé; le reproche est fondé. Si, par ce mot étrange, on veut parler d'une entreprise quelconque préméditée sur la liberté des âmes, c'est une calomnie. Nous et nos candidats avons un respect absolu pour les consciences.

Ce sont des monarchistes, ajoute-t-on. Quel mal à cela? Est-ce que nous ne sommes pas dans un état de trêve qui permet à toutes les opinions de se produire librement? Si le provisoire nous offre tant d'inconvénients, jouissons au moins du seul avantage qu'il nous présente, discutons avec liberté et franchise nos doctrines, de même que nous permettons la discussion de celles d'autrui.

Roubaix, 5 janvier 1872.

Monsieur le Rédacteur,

MM. Deregnacourt et Soins disent, dans leur profession de foi, qu'ils soutiendront le gouvernement de M. Thiers, et se posent, par conséquent, en républicains modérés.

On leur prête cependant, à tort ou à raison, des opinions qui seraient en contradiction avec leur profession de foi.

Nous les prions donc, pour éclairer les électeurs, de répondre aux questions suivantes, que nous posons spécialement à M. Deregnacourt, le seul connu de nous.

1° Est-il vrai qu'il met la République au-dessus du suffrage universel, qu'il la considère en un mot comme étant de droit divin?

2° Est-il vrai qu'il est pour l'instruction purement laïque, rejetant des écoles tout enseignement religieux?

3° Est-il vrai qu'il soit pour la dissolution immédiate de l'Assemblée nationale, regardant ses pouvoirs comme non valides?

4° Est-il vrai qu'il soit pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour la levée de l'état de siège, et pour l'amnistie?

5° Est-il vrai qu'il soit contre l'inamovibilité de la magistrature?

Si nous n'avons pas de réponse à ces questions, nous considérerons son silence comme un acquiescement tacite à ces doctrines, et nous saurons à quoi nous en tenir.

Agrez nos sincères salutations.

Un groupe d'Électeurs Roubaisiens.

Le cas spécial de M. Soins

La Vraie-France a publié et le Propagateur reproduit l'article suivant:

Au-dessus des questions politiques, sont les questions sociales, et fort au-dessus, à l'heure actuelle, en raison des dangers qui menacent l'ordre social.

Religion, famille, propriété: ces trois mots représentent les fondements essentiels de tout ordre social, aussi bien dans les républiques que dans les monarchies.

Dans notre pays de France, la famille a toujours, à l'exception de quelques heures fatales, gardé la pureté de sa constitution.

Notre foi, nos mœurs, nos lois, ont maintenu le principe de l'indissolubilité du mariage, sans laquelle il n'y a pas de famille stable et protégée contre de déplorables confusions.

A cet égard, nous avons demandé à l'un des candidats démocrates, M. Soins, de nous dire si ses opinions ne s'écartaient pas des règles consacrées dans notre pays.

Ce candidat ne nous a pas répondu. Ce silence semble confirmer nos craintes, d'ailleurs appuyées sur des faits.

Nous précisons ces faits. Un acte de décès existe dans les registres de l'état-civil de la commune de Lille, constatant la mort d'une personne qualifiée d'épouse de M. Soins.

Or, aucun acte de mariage n'a donné, en France, ce titre à cette personne.

Il existe un mariage célébré à Londres, en fraude de la loi française, entre M. Soins et la personne en question qui avait été mariée en Belgique, et séparée de son premier mari par un jugement de divorce rendu par un tribunal belge.

M. Soins admet donc le divorce que nos lois françaises repoussent.

Et lorsqu'il s'agit de lui conférer un mandat législatif, nous sommes en droit de l'interroger sur ce point capital, intéressant les principes constitutifs de la famille.

M. Soins a violé ouvertement les lois du pays. Un acte de l'état-civil dressé sur ses indications et vicié par des allégations irrégulières, « fausses » au point de vue de la loi française, qui ne reconnaît pas les mariages passés à l'étranger, en fraude de la loi nationale.

Il n'y a pas longtemps, un personnage politique donnait le scandale de faits ayant de l'analogie avec celui que nous relevons. La morale publique était blessée, à l'occasion de la conduite de M. J. Favre. Elle l'est aussi par l'acte reproché à M. Soins.

Et dans une contrée qui porte haut le respect des droits et des devoirs du foyer domestique, il est impossible qu'on investisse du mandat législatif un citoyen qui a ainsi méconnu et nos mœurs et nos lois.

Jusqu'à présent, aucun journal n'a démenti ces faits. Le Progrès prétend que l'article de la Vraie France contient des « erreurs » mais il ne le prouve pas. M. Soins devrait bien s'expliquer.